



Monsieur François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi et du
Dialogue Social
101 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 22 mai 2014

CORINNE BOUCHOUX

Monsieur le Ministre,

SENATRICE DE MAINE
ET LOIRE

J'ai été interpellée par les professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel des Pays de la Loire et leurs organisations syndicales professionnelles qui s'inquiètent des conséquences de l'accord du 22 mars concernant la convention sur l'assurance chômage.

COMMISSION DE LA
CULTURE, DE
L'EDUCATION ET DE
LA COMMUNICATION

En effet, s'il maintient les annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, il prévoit en revanche un différé d'indemnisation qui pénalise et fragilise davantage la situation des intermittents les plus précaires.

OFFICE
PARLEMENTAIRE
D'EVALUATION DES
CHOIX SCIENTIFIQUES
ET TECHNOLOGIQUES

De plus, tous les acteurs culturels qu'ils soient salariés-permanents, salariés-intermittents ou employeurs, n'ont pas été directement associés à la renégociation. Ce texte ne semble pas garantir durablement l'équilibre de notre tissu culturel, ni faire preuve de justice sociale.

Partageant ces inquiétudes, je vous demande de prendre en compte les effets négatifs de cet accord avant tout agrément du gouvernement, permettant ainsi la réouverture des négociations et l'étude des propositions soutenues par tout le secteur culturel.

L'heure est au dialogue, à la recherche de solutions concrètes et correctes assurant la pérennisation du régime, maintenant les droits essentiels, favorisant la permanence artistique tout en diminuant la précarisation des salariés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Corinne Bouchoux
Sénatrice de Maine et Loire.

Copie aux organisations de « Culture en marche »